L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 DECEMBRE 1893. | 67me Année

Christmas on Wheels

Barouches, Buggies, Harness, Surreys, Wagons, Saddles, Phaetons, Carts, Whips.

For the Children:

Doll Beds, Desks, Wheelbarrows, Bureaus, Tables, Doll Carriages, Velocipedes, Bicycles, Boys' Wagons, Baby Carriages, Tricycles, Goat Sulkies.

R. P. RANDALL,
54 and 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 27 DECEMBRE 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR E. CURTIS—Le contenu du Columbian Gardens, chaises, tables, installation électrique, etc.

Bourse St-Charles.

PAR GEO. G. FRIERICHS & CIE.—La cottage-résidence en bois et un magnifique lot spacieux, No 85 Grande Route St Jean.

PAR LE SHÉRIF—Plusieurs terrains et bâtisses sis dans les différents districts de cette ville.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER—Au No 8 rue St-Pierre, un lot de meubles et d'articles de ménage.

PAR M. F. MICHEL, Constable—A la maison de Cour, No 1036 rue Magazine, un lot de meubles de ménage.

L'EXPLOSION

—DU—

PALAIS-BOURBON.

L'ASSASSIN.

L'auteur de l'attentat est connu et la justice a la main sur lui.

C'est Auguste Vaillant, de Choisy-le-Roy, qui figurait sur notre liste de blessés et qui, en effet, a eu le nez emporté de haut en bas et a été atteint d'un éclat de la bombe à la jambe droite.

Auguste Vaillant a fait lui-même, le 11 décembre, au procureur de la République et au préfet de police les aveux les plus complets.

Les aveux.

Comment est-on arrivé à soupçonner sa culpabilité? C'est ce qu'il faut raconter.

Samedi soir, on avait interrogé, nous l'avons dit, toutes les personnes qui avaient assisté à la séance de la Chambre.

Vingt huit d'entre elles, blessées ou non, dont les déclarations ne parurent pas claires, furent retenues et envoyées au Dépôt.

Parmi elles se trouvait un individu qui déclara s'appeler Auguste Vaillant et habiter à Choisy-le-Roy, 17, rue de la Raffinerie.

Les employés du cabinet du préfet de police passèrent la nuit à faire vérifier l'exactitude des états civils donnés par les personnes interrogées.

Le nom de Vaillant frappa tout de suite, comme celui d'un homme depuis longtemps connu de la police pour professer des idées socialistes et tenir les discours les plus violents.

On fit des recherches et l'on découvrit un dossier plein de renseignements le concernant.

Comme son état exigeait des soins, il fut dans la nuit transporté à l'Hôtel-Dieu, où hier matin, à neuf heures, le procureur de la République et le préfet de police se rendirent pour lui poser quelques questions relatives à sa présence dans une tribune de la Chambre.

Mais Vaillant avait, en arrivant à l'Hôtel-Dieu, déclaré se nommer Marchal, tout en continuant d'indiquer Choisy-le-Roi comme lieu de sa naissance.

C'est ce qui a attiré particulièrement l'attention sur lui.

On fit transporter le blessé dans une salle spéciale, où les magistrats se rendirent.

—Comment vous appelez-vous? demanda le juge d'instruction.

—Je m'appelle Marchal et j'habite à Choisy-le-Roi.

—Vous vous trompez ou vous voulez nous tromper: votre nom est Vaillant!

L'interpellé balbutia quelques paroles que les magistrats n'entendirent pas. Alors M. Lépine dit à brûle-pourpoint:

—Et c'est vous l'auteur de l'attentat!

Le blessé, interloqué, pâlit. Croyant que le préfet possédait des preuves accablantes contre lui, il avoua machinalement:

—C'est vrai: c'est moi qui ait fait le coup.

Alors M. Meyer pressa l'interrogatoire, et Vaillant continua:

—Je m'étais rendu à la Chambre avec l'intention de jeter l'engin dont j'étais porteur, sur le bureau du président. J'attendis assez longtemps avant de trouver l'instant favorable. Mais, au bout d'une heure, au moment où l'attention générale était attirée vers la tribune, je me décidai. Je me levai de mon siège et je lançai le projectile.

A ce moment, une femme qui se trouvait devant moi, fit un mouvement qui empêcha l'élan du bras, et l'engin, au lieu d'arriver à sa destination, heurta le bord inférieur de la tribune publique et fit immédiatement explosion, en me blessant et la plupart de mes voisins.

L'anarchiste Auguste Vaillant.

Voici des détails circonstanciés sur le personnage. Auguste Vaillant, dit Marchal, est né à Mézières, le 29 décembre 1861. Il est donc âgé de trente-deux ans.

C'est un homme grand, brun, portant une moustache assez forte. L'air est dur et son aspect est mauvais. Il a autrefois habité Montmartre. Il travaillait (quand il travaillait, ce qui était rare) dans une fabrique de passementerie. Il a mené une existence errante.

Parti pour l'Amérique, il se fixa à Buenos-Ayres, d'où il rentra en France.

Marié en 1887, il devint père de deux enfants; mais il abandonna bientôt son foyer, vagabonda et vola. Il fut condamné cinq fois.

Il faisait de la politique et fut d'abord un socialiste déterminé, puis il devint anarchiste.

Vaillant a été mêlé au mouvement politique depuis 1884. Il a été gérant d'une revue socialiste. Il a fait partie d'un groupement socialiste du dix-huitième arrondissement.

L'interrogatoire. La marmite et l'engin.

Dans le cours de l'interrogatoire, Vaillant, dit Marchal, a donné avec complaisance une description détaillée de l'engin dont il s'est servi.

C'est une petite marmite en fer qu'il avait achetée au bazar de l'Hôtel de Ville ces jours-ci; elle contenait des clous dont on a, en effet, trouvé quelques uns dans la salle des séances du palais Bourbon.

Dans l'intérieur de la marmite se trouvait un tube étranglé au milieu.

Ce tube contenait deux matières (acide picrique et prussiate de soude) séparées par un bouchon de coton imbibé d'acide sulfurique.

L'acide rongeant le coton, les deux matières devaient, dans un temps donné, se mêler et déterminer l'explosion.

La malle à surprise.

Il a également donné le détail des objets qu'on trouverait à son dernier domicile à Paris, rue Daguerre, 70, hôtel de l'Union, où il habitait sous le nom de Marchal.

—Mais, a-t-il ajouté pour effrayer les magistrats, que l'on procède chez moi avec la plus grande précaution, si on va y perquisitionner, car on risque de sauter. On trouvera surtout une malle qui peut éclater.

A la surprise de cette déclaration, MM. Rollier, Lépine, Meyer, juge d'instruction, Clément (il était alors midi) se sont rendus au domicile indiqué par Vaillant.

Celui-ci occupait, en effet, depuis huit jours, une chambre meublée.

Ils ont trouvé des clous semblables à ceux qui garnissaient l'engin, une marmite analogue à celle dont Vaillant s'est servi, mais qu'il n'a pas employée parce qu'elle était trop grande.

La malle dont il avait parlé a été ouverte avec un certain soin.

Elle ne contenait aucun explosif.

Tous ces objets ont été transportés à une heure de l'après-midi au palais de Justice.

Rue Daguerre, Vaillant menait une existence assez mystérieuse, parlant très peu.

Il ne séjournait que rarement chez lui, ne faisant qu'y passer en quelque sorte.

Avant d'habiter rue Daguerre, l'auteur de l'attentat a logé pendant quelque temps rue Sauval, 5.

Pas de complices?

Son attitude est celle d'un homme qui a délibéré l'acte qu'il a accompli; il est fort tranquille, et il parle de l'abominable attentat qu'il a commis comme s'il s'agissait d'une action à laquelle il est absolument étranger.

C'est une opinion assez répandue parmi les agents qui surveillent les anarchistes qu'il peut avoir des complices; mais à toutes les questions qu'on pose à Vaillant à ce sujet, il répond invariablement:

—Ne cherchez pas de complices, je n'en ai point. C'est moi seul qui ai fait le coup. C'est moi qui en revendique la responsabilité.

Mais M. Georges Berry, député du 9e arrondissement, que nous avons vu hier et qui n'a pas reçu la plus légère blessure, contrairement à ce que plusieurs journaux ont annoncé—fait l'importante déclaration suivante:

"Je suis certain que tous les individus présents dans la tribune publique, d'où la bombe a été lancée, étaient complices de l'auteur de l'attentat. Il est inadmissible que le coupable ait pu allumer la mèche et jeter l'engin dans l'hémicycle, sans que ses voisins s'en fussent aperçus. Et le premier mouvement d'un honnête homme, témoin d'un pareil crime, est évidemment d'empoigner le criminel.

"D'ailleurs, à onze heures du matin, j'avais vu vingt ou trente individus faisant déjà queue pour entrer dans la tribune publique. C'étaient vraisemblablement les complices qui prenaient de bonne heure leurs précautions pour avoir la tribune à eux seuls et être sûrs de n'être pas dérangés.

"Un peu avant quatre heures, c'est-à-dire quelques minutes avant l'explosion, une dame a vu, au coin du pont de la Concorde, un groupe d'une quarantaine d'individus assez mal vêtus, qui regardaient le palais Bourbon et semblaient attendre quelque chose. Qu'attendaient-ils? Etaient-ce des compagnons, prévenus par celui ou par ceux qui avaient prémédité l'attentat, et voulant voir le résultat de la tentative?

"Immédiatement après l'explosion, je jetai un coup d'œil sur la tribune d'où était parti l'engin.

"Elle s'était vidée comme par enchantement!

"Tandis que dans les autres tribunes ou galeries, on n'avait pas d'abord compris de quoi il s'agissait et que la plupart des assistants étaient encore restés à leur place, ceux de la tribune publique avaient disparu en un clin d'œil!"

Comment Vaillant a fait le coup.

Le criminel se trouvait dans la tribune publique. Il importe d'indiquer que les tribunes sont séparées les unes des autres par des cloisons occupant la profondeur de la tribune et élevées à hauteur d'homme.

Vaillant a levé le bras au-dessus de la cloison qui le séparait de la troisième tribune à droite, de façon à lancer l'engin par-dessus cette cloison et à faire croire qu'il partait de cette troisième tribune, qui est l'une de celles où l'on ne pénètre qu'avec des billets.

Deux dames se trouvaient précisément dans cette tribune, contre la cloison, et, pour éviter de les choquer en lançant l'engin, il a fait dévier son bras qui est venu heurter la colonne.

Le choc éprouvé par le bras s'est communiqué à l'engin, qui a ainsi éclaté en l'air au moment même où il était projeté, au lieu d'aller, comme le voulait son auteur, éclater par percussion sur le sol.

Les deux dames avaient fait, dès samedi soir, leurs dépositions devant le juge d'instruction.

C'est pour cette raison que l'individu qu'on avait gardé à vue à la buvette de la Chambre l'a été également à l'Hôtel-Dieu.

A Choisy-le-Roi.

Auguste Vaillant n'habitait Choisy-le-Roi que depuis quatre mois

Il occupait au 2e étage de l'immeuble portant le No 17 de la rue de la Raffinerie, un petit logement assez propret, dont les fenêtres s'ouvrent sur un jardin.

Le propriétaire donne des renseignements favorables sur son locataire.

"Vaillant, assure-t-il, est un garçon très rangé et très travailleur. Il était employé à la maroquinerie de M. Petitpon. Son loyer était de 6 francs par semaine, qu'il payait régulièrement. Il vit avec sa femme et sa petite fille; cette dernière est âgée de dix ans. Il y a une quinzaine de jours, Vaillant me demanda de ne plus payer son loyer à la semaine, mais au mois. Il m'expliquait à l'appui de sa demande, qu'il avait trouvé à Paris une place de contremaître et qu'il ne serait payé que chaque fin de mois.

"Personne ici, ajoute le propriétaire, n'a rien à reprocher à Vaillant. Il était très estimé de tous et, ce matin, sa femme, voyant qu'il n'était point rentré de la nuit, lui qui était d'une parfaite régularité, vint me faire part de son inquiétude. Comme je lui annonçais que, d'après les journaux, son mari avait été blessé dans l'attentat de la Chambre des députés, elle me dit:

"Voyez-vous, il est si bon qu'il se sera fait blesser pour d'autres, car il ne rêve que le bonheur de ses camarades. Il m'avait annoncé en effet, qu'il devait aller à la Chambre, son contremaître lui ayant donné une carte d'entrée.

"En me parlant de la sorte, ajoute en terminant le propriétaire, Mme Vaillant se mit à pleurer abondamment."

Il rêvait le bonheur de tous!

Nous avons vu ensuite Mme Vaillant.

Mme Vaillant est à peu près complètement sourde et se n'est pas sans peine que nous parvenons à nous faire comprendre.

Son premier mot est celui-ci:

—Il est blessé, n'est-ce pas?

Sur notre demande, elle nous fournit les renseignements qui suivent:

—Je ne suis pas mariée avec Vaillant. La petite fille que vous voyez là et qui s'appelle Sidonie, n'est pas ma fille, mais bien la fille de sa femme légitime qui est actuellement en Amérique, où Auguste est resté environ trois ans en qualité d'instituteur et où il avait de très nombreuses relations. Mon nom, à moi, est Marchal.

"Vous pouvez croire, ajoute notre interlocutrice, que j'ai une grande peine de tout ce qui arrive. Il était si bon, si intelligent! *Il rêvait le bonheur de tous!*"

Mme Vaillant, ou plutôt Mme Marchal, nous donne encore ce renseignement que Vaillant faisait partie, à Choisy-le-Roi, du cercle philosophique, dont il avait été même le fondateur.

Grattez l'anarchiste....

Elle nous montre ensuite un paquet de photographies qu'elle a reçues par la poste dans la matinée et qui ont dû, nous dit-elle, lui être envoyées afin qu'elle les répartit dans sa famille.

Elle a ajouté que la boîte qui renfermait ces portraits était ouverte lorsqu'on la lui a remise, et qu'un de ces portraits a dû disparaître. Nous regardons ces photographies.

Vaillant est représenté de face.

Il est vêtu d'un pardessus avec un épais collet en astrakan.

Il porte la barbe et la moustache courte.

Très brun, il tient la tête haute.

Son regard est fixe, à ce point même qu'on dirait des yeux d'illuminé.

Il semble plus vieux que son âge.

Pourquoi cette quantité de photographies, arrivant quelques heures avant le fameux attentat qui doit retentir dans le monde entier?

Grattez l'anarchiste, vous trouverez le cabotin.... ou le fou!

LES VICTIMES.
Visite aux blessés.

M. Pierre, secrétaire général de la présidence de la Chambre, s'est rendu hier matin, par ordre du bureau, chez M. l'abbé Lemire et chez M. le lieutenant Allez, du 133e de ligne, pour prendre de leurs nouvelles.

M. l'abbé Lemire était à son domicile n'ayant pas quitté son lit depuis la veille. Il a passé une nuit relativement bonne, sans fièvre.

Le docteur Vandenabeele, son compatriote et son ami, qui le veille, a fait la déclaration suivante:

—L'abbé Lemire va aussi bien que possible, il n'a aucune fièvre, son état est satisfaisant; il n'a malheureusement pas dormi de la nuit, je suis là depuis hier soir, à huit heures. C'est le docteur Coffin qui lui donne ses soins; il n'enlèvera que demain le bandage qui a été mis, hier, à la Chambre.

"L'abbé Lemire souffre beaucoup quand il parle; aussi a-t-il à peine reçu deux ou trois intimes, bien que les visiteurs se soient succédé sans interruption jusqu'à une heure fort avancée de la nuit et depuis ce matin.

"Il est très résigné. Il m'a raconté qu'il n'a pas senti tout de suite où il était blessé; il a eu une sorte de bouillonnement dans la tête, comme déterminé par une secousse d'une extrême violence.

"Enfin, tout ira bien, j'espère. Vous ne vous doutez pas combien d'ouvriers du quartier sont venus chercher des nouvelles, et voyez, ajoute le docteur en montrant la longue file de voitures qui se déroule devant le séminaire, il n'y a pas que les ouvriers qui s'intéressent à lui."

Quand au lieutenant Allez, qui a deux doigts abîmés, il a dû être transporté à l'hôpital militaire Saint-Martin, rue des Récollets. Il a subi, hier matin, une opération très douloureuse des doigts de la main droite.

On a procédé au lavage de la plaie et à l'enlèvement des esquilles provenant de la fracture de l'os par le projectile. On espère néanmoins, n'être pas obligé de recourir à l'amputation.

Le lieutenant Allez s'est montré très touché de la démarche que le bureau de la Chambre a fait faire auprès de lui, et il a prié M. Pierre de transmettre au président de la Chambre ses remerciements chaleureux.

D'autres fonctionnaires de la Chambre ont également accompli, au nom du bureau, des démarches analogues auprès des députés blessés.

Le comte de Lanjuinais s'est levé.

M. le général Billot, qui a été plus sérieusement atteint qu'on ne croyait, se trouve néanmoins dans un état assez bon.

Le général Billot, dit le bulletin des médecins, est atteint de plaie avec violente contusion à l'épaule gauche.

La nuit a été bonne. Les suites de la blessure paraissent devoir rester simples.

Le général devra garder la chambre pendant quelques jours.

M. Le Clech a pu sortir comme d'habitude, ainsi que M. Leffet.

Notre confrère Bartol-Graivil, blessé à la tête, va aussi bien que possible et son état n'inspire aucune inquiétude.

M. le colonel roumain Vassili-Basturel, blessé au cou du côté droit, a passé une bonne nuit.

M. Tourly, sous-préfet de Redon, blessé à la tête et à la main, s'est rendu à l'hôpital de la Charité, où le docteur Tillaux lui a retiré de l'index de la main droite un petit clou noir, dit clou de tapissier.

M. Maringer, sous-préfet de Louhans (Saône-et-Loire), blessé derrière l'oreille gauche, ne ressent plus aucune douleur.

M. Bivort, ancien président des courtiers assermentés près la Bourse de Paris, blessé à la tête et à la poitrine, est soigné par M. le docteur Labbé.

On craint que le poumon ne soit atteint; quant à la blessure de la tête, elle est peu sérieuse.

Mme Mandel a reçu un grand nombre de projectiles à la tête, au sein gauche et à la jambe gauche.

Le médecin a pu extraire trois clous et deux petits morceaux d'un métal qui paraît être du cuivre.

La blessée a passé une nuit sans pouvoir dormir, en proie à une fièvre intense se traduisant par un fort délire.

Des deux frères Sorin, de Bordeaux, le plus jeune, Gaston, est gravement blessé au bras droit, aux jambes et à la tête; l'aîné, Paul, est blessé aux deux bras.

M. Charles Isser, représentant de commerce, qui a reçu des blessures à la tête, et Mlle Marie Isser, sa sœur, qui a eu le cartillage du nez entièrement coupé et diverses blessures moins graves sur la tête, devront garder le lit pendant une quinzaine de jours.

M. Massat, tailleur, se plaint toujours de vives douleurs aux jambes. La rotule du genou droit a été fendillée. Il se plaint également de violentes douleurs à la tête.

A l'Hôtel-Dieu. La trépanation. Vaillant se porte bien.

Nous avons fait prendre à l'Hôtel-Dieu des nouvelles des dix blessés qui y ont été transportés.

Le seul dont la blessure soit grave, M. Guillotier, qui avait le crâne perforé, a subi hier matin l'opération de la trépanation, qui a été exécutée par M. le docteur Lejars avec succès. A moins qu'il ne survienne des complications, sa vie n'est pas en danger.

Les autres blessés ont quitté hier l'hôpital, leur état n'inspirant aucune inquiétude. Quant à Vaillant, qui est gardé à vue, dans une chambre à part et sans courants d'air, par quatre solides gaillards de la Sûreté, il sera bientôt rétabli.

AU PALAIS BOURBON.
M. Girard au palais Bourbon.

M. Girard, chef du laboratoire municipal, accompagné de M. Bertillon a passé toute la journée d'hier à visiter le palais Bourbon et la salle des séances.

M. Girard a fait recueillir avec soin tous les débris de projectiles qui ont été retrouvés. Ce sont principalement des clous courts à grosse tête comme ceux des bottes d'égoutier; il y a aussi des clous plus petits et des découpures de boîtes à sardines. Il croit jusqu'à présent que l'explosif était de la dynamite, mais en tout cas ce n'est pas de la poudre.

La force d'expansion a été très grande, le plafond de la salle, à droite, est criblé de trous. Un projectile a traversé un carreau de la voûte vitrée; un des petits bancs de velours sur lesquels s'asseoient les huissiers à la gauche du banc des rédacteurs du compte rendu analytique a été perforé. Il était heureusement inoccupé. M. Le Hérissé, à l'extrême gauche de la salle, a eu le collet de son paletot traversé. La tenture de la tribune publique a été déchiquetée.

Tous les gradins et les fauteuils sont encore recouverts d'une poussière toute particulière, que M. Girard dit être un dépôt de la combustion des gaz explosifs. La petite infirmerie de la Chambre, où ont été transportés les plus grièvement atteints, a l'aspect d'une salle d'opération. Le parquet tout entier est rouge de sang mal lavé. D'ailleurs, dans tous les couloirs du palais Bourbon on sent l'odeur caractéristique du iodoforme.

Comment on entre à la Chambre.

On s'est demandé comment l'auteur de l'attentat a pu pénétrer sans carte et sans contrôle dans une tribune de la Chambre.

La chose s'explique le mieux du monde. On sait que la Constitution prescrit la publicité des séances des Chambres; on sait, d'autre part, que la plupart des tribunes sont réservées soit aux corps constitués, soit aux personnes munies de cartes d'accès qui sont distribuées périodiquement aux députés. Cette publicité, en quelque sorte sur invitations, n'était pas la publicité proprement dite, il est d'usage, à chaque séance de l'une ou de l'autre Chambre, de donner un petit nombre de places—une douzaine, croyons nous—aux personnes qui, n'étant pas munies de cartes, se présentent en temps utile à l'ouverture des portes. Il est bien évident que, pour celles-là, aucune espèce de contrôle n'est possible—à supposer que, pour les autres, la distribution des billets par les députés eux-mêmes en soit un.

Comment on n'en sort pas.

M. Guillemet, questeur de la Chambre, fait le récit suivant:

—Je me trouvais dans la rotonde qui sert d'antichambre au salon de la Paix. J'entends la détonation. Or, comme nous avions prévu le cas entre questeurs où un attentat serait commis dans le palais, je me suis immédiatement précipité au poste qui est dans la cour, en criant aux hommes d'infanterie de marine de barrer la petite porte, la seule par où peuvent sortir les spectateurs.

"Il était temps: une bande d'individus à mauvaises figures s'est ruée contre la porte, voulant l'enfoncer avec fureur. Heureusement, ils avaient affaire à de petits fantassins très énergiques, qui durent passer leurs baïonnettes à travers les grillages pour les tenir en respect.

"Je suis convaincu que personne, vous m'entendez, absolument personne, n'a pu sortir. J'ai fait l'expérience. Il faut presque une minute, en se dépêchant, pour descendre de la salle des séances, et je n'ai pas mis dix secondes à faire tout fermer."

DÉTAILS RÉTROSPECTIFS.
Trop parler nuit.

Quelques détails rétrospectifs sur la soirée qui a suivi l'attentat.

Pendant toute cette soirée, les abords de la Chambre ont été très animés.

Mais, cependant, il y avait relativement peu de curieux, et cela en raison de l'importance du service de surveillance, établi par les soins de M. Gaillot, chef de la police municipale.

Un cordon d'agents entourait, en effet, le palais sur toutes ses façades, faisant les cent pas et obligeant les promeneurs à ne pas stationner aux abords de la Chambre et leur interdisant de s'approcher des murs d'enceinte.

En outre, un nombre considérable d'agents en bourgeois de la brigade des recherches se tenaient dans les rues avoisinant le palais, se mêlant aux groupes, écoutant les conversations et cherchant à recueillir quelque indice pouvant être utile à l'enquête.

C'est par ces agents que, samedi soir, entre sept heures et neuf heures, quatre arrestations ont été opérées.

Un individu, nommé Louis Reynaud, récemment réformé du service militaire avec une pension de 600 francs, ouvrier mécanicien, a été arrêté au moment où, faisant allusion à l'explosion, il s'écriait:

—A la bonne heure! ce frère-là n'a pas manqué son coup!

Un autre individu, Léon Paillot, journalier, demeurant rue de Tilsitt, a été envoyé au Dépôt pour avoir crié:

—C'est pas dommage qu'on fasse sauter un peu les députés!

Les deux autres arrestations opérées sont celles des nommés Georges Delavot, dix-sept ans, garçon brasseur, habitant Clamart, et Delpeuch, garçon boucher, demeurant boulevard de la Gare, qui tous deux ont tenu des propos par lesquels ils approuvaient l'odieux attentat commis à la Chambre.

Une lettre de M. Jules Guesdes.

M. Jules Guesde, député de Roubaix, communique aux journaux la lettre suivante:

Monsieur le directeur,

Je vous prie d'insérer la rectification suivante à une information qui a paru dans les journaux du jour.

Sous le titre: "Un mot de M. Jules Guesde", on raconte que, dans les couloirs de la Chambre, j'aurais dit: "Si on faisait des concessions aux anarchistes, cela n'arriverait pas."

L'individu, quel qu'il soit, qui a prétendu avoir entendu sortir de ma bouche un pareil propos, en a menti.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, avec mes remerciements, l'assurance de toute ma considération.

JULES GUESDE,
Député de Roubaix.

Au moment de l'explosion.

Voici dans quels termes le compte rendu sténographique *in extenso* reproduit les paroles prononcées par le président de la Chambre, M. Dupuy, au moment de l'explosion:

A ce moment (au moment où M. Mirman descend de la tribune), un projectile, lancé du côté droit des tribunes du public, fait explosion et blesse un certain nombre de personnes, à la galerie et sur les bancs des députés, à la droite de l'assemblée. (Vive émotion.)

M. le président.—Messieurs, la séance continue. [Vifs applaudissements sur tous les bancs.]

Il est de la dignité de la Chambre et de la république que de pareils attentats d'où qu'ils viennent et dont, d'ailleurs, nous ne connaissons pas la cause, ne troublent pas des législateurs. [Applaudissements prolongés.]

Lorsque la délibération sera terminée, le bureau se réunira et prendra, avec toute la réflexion et le sang-froid qui conviennent en pareille circonstance, les mesures nécessaires.

Les personnes qui ont été atteintes reçoivent tous les soins que comporte leur état. Quant à nous, restons en séance, fidèles à notre devoir. (Vifs applaudissements.)

Je mets au voix les conclusions du 6e bureau, tendant à la validation des opérations électorales de la 1re circonscription de Reims.

M. le vicomte de Montfort.—Je demande la parole.

M. le président.—La parole est à M. de Montfort.

Incident.

M. Casimir Perier, président du conseil, ministre des affaires étrangères.—Je demande la parole.

M. le président.—La parole est à M. le président du conseil.

M. Casimir Perier, président du conseil, ministre des affaires étrangères.—La Chambre comprendra avec quel sentiment de tristesse je monte en ce moment à la tribune. Je la remercie, je la félicite d'avoir écouté la voix de son président et d'avoir poursuivi avec calme et dignité sa délibération. (Très bien! très bien!)

C'est pour ne la pas troubler que je ne suis pas monté plus tôt à cette tribune.

La Chambre a fait son devoir, le gouvernement fera le sien. (Vifs applaudissements). Il est responsable de l'ordre public et il ne faillira pas à son devoir. (Nouveaux applaudissements).

Il y a dans ce pays des lois qui protègent la société: elles sont confiées à notre garde: nous les appliquerons (Vifs applaudissements.)

M. le président.—Messieurs, en votre nom, votre président s'associe aux paroles qui viennent d'être prononcées par le chef du gouvernement. Lorsque la séance sera levée, assisté du bureau tout entier, votre président portera aux blessés de cet odieux attentat les sentiments de sympathie de la Chambre tout entière. (Vifs applaudissements.)

Au centre.—Tout le monde n'applaudit pas!

M. Jourde.—Je demande la parole. [Bruit.]

M. le président.—Dans un pareil moment, messieurs, je ne connais qu'un sentiment, c'est un sentiment d'émotion et de pitié unanimes. [Nouveaux applaudissements.]

Votre bureau se réunira pour prendre, lui aussi, en ce qui le concerne, les mesures d'ordre et de sécurité qui lui incombent. (Applaudissements.)

La vie parisienne.

Un fait qui prouvera que l'explosion a produit de l'indignation, mais non point de la panique, c'est la revue des recettes des théâtres pour la soirée de samedi.

A l'Opéra, où l'on donnait *Salammbô*, la recette, inférieure à celle de vendredi—qui avait atteint le maximum—est cependant supérieure à celle du samedi précédent.

Le Théâtre-Français, avec *Antigone*, a fait 8,226 francs, en augmentation de 200 francs sur la recette de la veille.

Au Vaudeville, où la salle est louée jusqu'au 20 décembre, la location ne pouvait recevoir aucune atteinte de l'attentat: 7,650 fr., moyenne des représentations de toute la semaine.

A l'Opéra-Comique, l'*Attaque du moulin* a fait 7,498 francs; le samedi étant jour d'abonnement, la plus grande partie de la salle était loué d'avance; il y a cependant une légère diminution sur la moyenne des recettes de la semaine, moyenne qui a flotté entre 7,800 à 8,000.

A la Porte Saint-Martin, le maximum 7,500 était réalisé avant le lever du rideau; les petites places qui sont venues s'ajouter à ce chiffre, n'ont subi aucune diminution.

Même constatation aux Variétés et aux Nouveautés.

A la Renaissance, augmentation de 700 francs sur la recette de vendredi: 3,500 francs au lieu de 2,800 fr.

DANS LES DÉPARTEMENTS.

A Lyon, l'émotion produite par la nouvelle a été très grande. Les journaux républicains et conservateurs demandent des mesures exceptionnelles contre les anarchistes. Le journal socialiste révolutionnaire *le Peuple* traite les députés qui ont repoussé l'amnistie de féroces gredins, et voit seulement dans l'attentat une réponse terriblement énergique au défi lancé par tous les dirigeants à tous ceux qui travaillent.

Au Havre aussi, émotion considérable. L'opinion réclame unanimement des mesures énergiques pour réprimer l'anarchie.

On est d'autant plus intéressé, au Havre, à une action prompte et efficace qu'il existe dans cette ville un noyau anarchiste assez important. Des courtiers, de riches armateurs ont reçu, récemment, des lettres de menaces.

A Toulouse, même impression. Les protestations indignées affluent. Les socialistes affectent naturellement un grand empressement à renier l'anarchie.

A Montpellier, les esprits sont également très en mouvement; l'indignation est très grande.

A L'ÉTRANGER.

La nouvelle de l'attentat a produit une vive émotion à Bruxelles

Les journaux ont immédiatement fait paraître des éditions spéciales qu'on s'arrachait littéralement.

L'indignation est générale dans le public

L'Indépendance belge dit que cet attentat est, comme d'autres, la révélation d'un état morbide de la société contre lequel des mesures radicales sont indispensables.

Le *Journal de Bruxelles* dit que l'attentat dépasse en horreur tous les forfaits dont les anarchistes s'étaient rendus coupables, car ils se sont attaqués à un Parlement tout entier.

Des cris anarchistes ont été poussés, samedi soir, au théâtre du Parc, à Bruxelles.

Ces cris se sont renouvelés à la sortie.

A Madrid, la nouvelle de l'attentat a causé une grande sensation et est l'objet de la réprobation universelle.

On exprime l'espoir, dans les cercles politiques, que la France prendra l'initiative d'une conférence internationale pour la répression de l'anarchie.

A Londres, le sentiment est unanime qu'il faudra, coûte que coûte, que les gouvernements prennent des mesures spéciales de défense; "car il n'est aucun pays qui soit à l'abri de ces sortes d'attentats, bien qu'on semble croire ici que les anarchistes n'oseraient rien tenter de pareil".

Les journaux demandent si aucune mesure ne peut être prise pour que l'asile de l'Angleterre soit refusé à de semblables criminels. Ils ajoutent que le public doit savoir quelles décisions le gouvernement anglais compte prendre contre ceux qui applaudissent à ces attentats par des discours et des écrits. "Il est temps de se défendre contre de tels hommes par un accord international."

Le *Sunday Times* écrit:

"Le monde tout entier doit agir contre ces lâches meurtriers qui se déguisent, sous le masque de patriotes, en amis de l'humanité.

Le *Lloyd* dit que les auteurs de ces crimes sont les ennemis de la société, et que "tous ceux qui sympathisent avec eux doivent être frappés de la peine la plus sévère."

Dans le même ordre d'idées, les journaux de Vienne déclarent que la société a pour devoir de combattre de la façon la plus énergique la folie morale des anarchistes, qui ont entrepris une lutte contre l'humanité tout entière.

Projets de loi contre les anarchistes.

Le projet de loi sur la presse, voté par la Chambre des Députés, à la majorité de 413 voix contre 61, est accompagné de l'exposé de motifs qui suit:

Messieurs, la loi du 29 juillet 1881 punit la provocation directe aux crimes contre la sûreté de l'Etat prévus pour les articles suivants jusques et y compris l'article 101 du code pénal, lors même que cette provocation n'a pas été suivie d'effet. Cette énumération, qui, au moment où la loi a été votée, paraissait embrasser toutes les provocations réellement dangereuses pour l'ordre public, est devenue insuffisante.

L'article 435 a dû être modifié pour permettre d'atteindre l'emploi, dans un but criminel, d'engins explosifs. La provocation à commettre un attentat de cette nature ne saurait, à raison même de la gravité des conséquences qui peuvent en résulter, demeurer impunie. Il importe également, dans un intérêt non moins évident de défense sociale, de réprimer toute provocation directe à commettre un crime ou un délit de vol.

Une autre mesure s'impose, qui consiste dans l'addition d'une disposition nouvelle à insérer dans l'article 24. La provocation n'est punie actuellement qu'autant qu'elle est directe. L'apologie des crimes ci-dessus spécifiés échappe à toute sanction pénale. La loi laisse ainsi la société sans défense contre les excitations qui constituent un danger social au même titre et au même degré que la provocation directe.

Qu'est-ce en effet, que l'apologie d'un attentat comme le meurtre, le pillage, l'incendie, la destruction d'un édifice à l'aide d'engins explosifs, etc., sinon la provocation au renouvellement d'actes de même nature? Produisant les mêmes effets, elle doit exposer ceux qui s'en rendent coupables à la même répression.

Des événements récents ont démontré la nécessité de ne laisser aux provocateurs aucun moyen d'échapper aux rigueurs de la loi. Il nous a semblé qu'il y avait lieu d'élever à cinq années le maximum de la peine d'emprisonnement qui pourra être prononcée.

La sanction édictée par l'article 25 de la loi de 1881, pour prévenir la provocation adressée à des militaires, dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs dans tout ce qu'ils leur commandent pour l'exécution des lois et des règlements militaires, nous a paru également ne pas assurer suffisamment la répression. Nous vous proposons de substituer une pénalité d'un an à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 fr. à 3,000 francs à la peine d'un mois à six mois actuellement applicable.

Il est indispensable de donner à l'autorité judiciaire les moyens d'exercer son action avec promptitude et efficacité.

Le droit de saisir les écrits, imprimés, placards ou affiches contenant la provocation aux crimes ou leur apologie, et de faire procéder à l'arrestation des prévenus, conformément aux règles du Code d'instruction criminelle, nous paraît devoir être le corollaire nécessaire des dispositions proposées.

Voici maintenant le texte des trois autres projets de loi, avec les explications à l'appui:

PROJETS SUR LES ASSOCIATIONS DE MALFAITEURS.

Exposé des motifs—Messieurs, le code pénal considère toute association de malfaiteurs envers les personnes ou les propriétés comme un crime contre la paix publique. Le fait seul de l'association organisée entre malfaiteurs constitue, en effet, par lui-même un danger contre lequel la société doit se prémunir.

Toutefois, le crime n'est caractérisé que par "l'organisation de bandes ou de correspondances entre elles ou leurs chefs." Justifiée par les formes particulières sous lesquelles se manifestaient, lors de la promulgation du code pénal, les associations de malfaiteurs, cette disposition ne suffit plus pour faire face aux nécessités de l'heure présente.

Aujourd'hui, des associations de malfaiteurs se forment qui ne présentent plus les mêmes caractères. Leur mode d'action ne comporte ni organisation de bandes, ni insubordination des associés à leurs chefs.

Si les individus affiliés à ces associations y sont rattachés par le lien d'une entente commune, ils n'en conservent pas moins dans certains cas leur indépendance pour le choix des moyens d'exécution.

Dans ces conditions, les chances d'impunité se multiplient de telle sorte que les motifs qui ont déterminé le législateur à punir le seul fait de l'association de malfaiteurs s'imposent avec plus de force encore. Il importe, en effet, de ne pas être obligé d'attendre pour que la justice intervienne que des attentats préparés contre les personnes ou les propriétés aient reçu leur exécution. La sécurité publique est à ce prix.

Pour assurer à la répression de toute efficacité, il est nécessaire que les individus affiliés à ces associations ne rencontrent ni aide ni assistance dans la préparation de leurs actes criminels.

Ceux qui, sciemment et volontairement, leur auront fourni des instruments de crimes, des moyens de correspondances, logement, lieu de retraite ou de réunion seront passibles de la pénalité édictée en l'article 207. Il est formellement spécifié que ce concours devra être prêté sciemment et volontairement. La nécessité de pareilles dispositions a été depuis longtemps reconnue et la revision du code pénal a déjà élaboré un projet de même nature.

En conséquence, nous avons l'honneur, etc.

Dispositif.

Article unique.—Les articles 265, 266, 268 et 268 du code pénal sont remplacés par les dispositions suivantes;

Art. 265. Toute association formée dans le but de commettre ou de préparer des attentats contre les personnes ou les propriétés est une association de malfaiteurs constituant un crime contre la paix publique.

Art. 266. Quiconque se sera affilié à une association de malfaiteurs sera puni des travaux forcés à temps.

Le coupable pourra en outre être frappé pour la vie ou à temps de l'interdiction de séjour établie par la loi 19 de la loi du 27 mai 1885.

Art. 267.—Sera puni de cinq ans à dix ans de réclusion quiconque aura sciemment et volontairement fourni aux associations de malfaiteurs ou affiliés à ces associations des instruments de crimes, moyens de correspondance, logement, lieu de retraite ou de réunion.

PROJET SUR LES EXPLOSIFS.

Exposé des motifs.—Messieurs, la loi du 19 juin 1871 punit la fabrication ou la détention sans autorisation d'engins meurtriers ou incendiaires, agissant par explosion ou autrement, ou de poudre fulminante quelle que soit sa composition; cette énumération nous a paru devoir être complétée. Il est nécessaire de pouvoir atteindre désormais la fabrication ou la détention sans motif légitime de toute autre substance lorsqu'il sera manifeste que cette substance est destinée à entrer dans la composition d'un explosif. Le nouveau texte que nous vous proposons a pour objet de combler sur ce point une lacune existant dans notre législation.

En conséquence, nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi suivant:

Dispositif.

Article unique.—L'article 3 de la loi du 19 juin 1871 est modifié ainsi qu'il suit:

"Tout individu, fabricant ou détenteur sans motif légitime de machines ou engins meurtriers ou incendiaires, agissant par explosion ou autrement, ou de poudre fulminante quelle que soit sa composition, ou de toute autre substance destinée à entrer dans la composition d'un explosif, sera puni d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 50 fr. à 3,000 fr.

PROJET SUR LA POLICE.

Exposé des motifs.—Messieurs, la gravité de l'attentat qui vient d'être commis contre la représentation nationale et qui a succédé à tant d'autres crimes inspirés d'un même sentiment de haine implacable contre l'ordre social tout entier impose au gouvernement un redoublement de vigilance.

Le pays, justement alarmé, n'attend pas seulement de nous la répression énergique des méfaits qui ont soulevé son indignation; il aurait peine à comprendre que le gouvernement ne prît pas contre des malfaiteurs d'une nouvelle école des mesures préventives de tous les instants.

Pour l'organisation d'une surveillance spéciale, réellement efficace, les ressources du budget de la sûreté générale sont notoirement insuffisantes; elles ne nous fournissent pas les moyens de mettre en œuvre un système défensif proportionné au péril que court l'ordre public et répondant exactement au vœu de l'opinion.

Il faut combler de nombreuses lacunes qui existent dans le service de la police et resserrer les mailles de son réseau. C'est dans ce but que nous avons l'honneur de vous proposer le projet de loi suivant. Nous sommes convaincus que le parlement nous donnera les moyens d'actions qui nous sont indispensables.

Dispositif.

Article premier. Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1894, en augmentation du crédit accordé par la loi de finances du 26 juillet 1893 au chapitre 54 (traitement des commissaires de police, indemnité de déplacement et autres), un crédit supplémentaire de 820,000 fr.

American Investment and Loan Company Limited.

Une entreprise nouvelle.—Idée correcte.

A l'occasion du Nouvel An, un cadeau des plus désirables à faire à votre épouse, à vos enfants ou à vos parents est une action de la corporation dite: American Investment and Loan Company, limited dont le capital est de $100,000, et dont les officiers sont comme suit: P. De Bautte, président; Walter H. Cook, vice-président; A. S. Shields, secrétaire et trésorier; A. A. Mudge, gérant. Bureaux principaux: 29 rue du Camp, ascenseur à l'entrée de la bâtisse, rue de la Commune, 114, Nouvelle Orléans, Lne.

Remarquable.—Tous ceux qui voyent les jouets et poupées de F. G. Hornberger, 66 rue Royale, sont heureux.

Many Persons are broken down from overwork or household cares. Brown's Iron Bitters Rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

La Salsepareille d'Ayer possède le don merveilleux de purifier et de fortifier le système. Elle est indispensable aux malades.

—Achetez vos candis fins et Boston Butter cups, aux prix les plus réduits, chez Ph. W. Dielmann & Cie. rue Tchoupitoulas, 29 et 31.

Mlle Z......, qui n'a jamais été belle et qui approche de la cinquantaine, se plaignait, hier, de la difficulté qu'éprouve à Paris, une femme, à sortir à pied, grâce à l'impertinence des passants.

—Quand on sort à pied, disait-elle, un cavalier est aussi indispensable qu'un parapluie.

—Eh! ma chère, répliqua une amie impatientée, à notre âge.... il ne pleut plus.

On parle d'une querelle, suivie de voies de fait, qui s'est produite récemment entre deux coiffeurs.

—L'affaire n'a pas eu de suites? interroge quelqu'un.

—Non, répond un autre.

—C'était pourtant pour ces messieurs le cas ou jamais de croiser le "fer"!

Dans une réunion publique Musodor se prit un jour de dispute avec un électeur qui ne partageait pas ses opinions.

—Monsieur, s'écria celui-ci tout à coup, si je ne faisais partie de la société protectrice des animaux, je ne me génerais pas pour vous souffleter à ma façon.

—Moi, monsieur, je n'en fais pas partie, réplique Musodor qui ne badine pas.

Et comme il disait cela il applique un retentissant soufflet sur le visage de son interlocuteur.

GONZALES & LAUDUMIEY.
Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs.
170 CHEMIN DU BAYOU, 170
Près Remparts.
VOITURES ET TALLY-HOS A LOUER.
Ordres pour enterrements reçus par téléphone jour et nuit.
TÉLÉPHONE NO 479.
21 fév 93—1 an

TUMOINE.—Décédé, lundi, 25 décembre 1893 à 7 heures du matin, à l'âge de 75 ans et 6 mois, Très Rév. Père HYACINTHE TUMOINE, Curé de l'Eglise Ste-Anne. Le Clergé, ainsi que ses paroissiens et ses amis, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu mercredi matin, 27 décembre, à 10 heures. Le convoi partira de l'Eglise Ste-Anne, rue St-Philippe, entre Roman et Prieur. 26déc—2f

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
199 rue Royale, coin Toulouse.

Société de Secours Mutuels: "Les Enfants de la France."—Messieurs les sociétaires sont priés d'assister à la séance générale trimestrielle qui aura lieu ce jeudi 28 décembre, à 7 1/2 du soir, au local de l'Union Française. Les élections des officiers et administrateurs pour l'exercice 1894, auront lieu immédiatement après la séance. Par ordre du Président. FERD. J. BRUNEL, secrétaire.
27 déc—2f

Succession de John Naudon et femme.—No 40 733—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

LES MEUBLES DE MAISON inventoriés dans cette succession seront vendus, pour du comptant, à l'enchère publique, le 6ème jour de janvier, 1894, à 11 heures A.M., au coin des rues Villeré et Seguin Alger, [Cinquième District de cette ville, par ordre de la Cour. JOHN LARRIEUX, Exécuteur Testamentaire.
27 déc—3f au 6 jan

EAU D'ABITA,
Faites l'essai de l'eau effervescente d'Abita.
La meilleure au monde. Légèrement apéritive. Les personnes sédentaires en devraient faire l'usage.
Vendue en pintes, litres, gallons et caisses à notre bureau et dépôt, 61 rue Carondelet.
24 nov—1an

Mme L. ARNAULD
A l'honneur d'annoncer au public qu'elle ouvrira le 1er décembre un cours de chant et de solfège. Pour les conditions qui seront des plus avantageuses, s'adresser à l'Institut Markey et Picard, 372 avenue de l'Esplanade.
26 nov—1 m

C E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre rendues le ressort de leur art

Avis.

M. Joseph Stallings ayant acheté un intérêt dans le Photo Co., en prend la direction à partir de cette date.

Les relations de M. P. K. Carrière avec la compagnie cessent dès ce jour.
21 déc—10 f

On demande

Une bonne, française, allemande, ou de couleur, bien recommandée. No 91 Esplanade.
13 déc—PP

CHEVAUX. CHEVAUX.
Seuls et en paires.
Pour voitures de famille et buggies.
Beaux chevaux de trait pour charrettes. Ponies et chevaux 3/4 pour tout usage. Un assortiment complet à vendre au plus bas prix.
S'adresser directement au propriétaire,
SILVERE TIBLIER.
Ecuries 351-353 rue du Canal, coin Derbigny.
26 nov—1 m P P

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

Des Lettres de Crédit en Sterling
—SUR—
Messrs Denniston, Cross & Cie, de Londres.
Sont émises par leurs agents à la Nouvelle Orléans, MM. WESTFELDT FRERES, rue Gravier, 132.
20 déc—1 m—dim, mer, ven

Nouveau Café de John Trisconi,
4 RUE CARONDELET.
Lunch chaud tous les jours,
De 10 heures A. M. à 1 1/2 P. M.
HIGH TEA,
De 3 P. M. à 6 P. M.
Vins et Liqueurs de première qualité.
23déc—1m—Mer cam Dim

Magasin du Bon Marché
61......RUE ROYALE......61
F. A. BRUNET
Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An, un grand assortiment de Diamants en tous genres, Argenterie pure, Montres, Pendules, Lunettes, Jumelles, Orfèvrerie, etc., etc., qu'il offrira à des prix exceptionnellement réduits.
14déc 93—1an

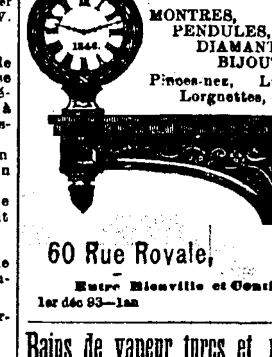

E. BARBIER,
Pour les Fêtes de Noel
Et du Jour de l'An.
MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Pinces-nez, Lunettes, Lorgnettes, etc.
60 Rue Royale,
Entre Bienville et Conti.
1er déc 93—1an

Bains de vapeur turcs et russes.
BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. à 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames.
Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide.
Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois ilets de la rue du Canal.
Nos 102 à 106 RUE CONTI
EUG. GAUPP, Propriétaire. **BAINS**
27 juil 1an

A PARTIR
Du 1er Janvier,
MON ADRESSE
SERA:
PAUL CONRAD,
PUERTO-CORTEZ,
HONDURAS, C. A.
Aux soins de la "Central American Express",
PORT TAMPA CITY, FLORIDA, U. S. A.

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district
1er nov 92—1 an—mer, jeu, dim

O. K. Hill
113 et 115 RUE DU CANAL.

DIAMANTS.	MONTRES
RUBIS.	A RÉPÉTITION
EMERAUDES.	SPLIT SECONDS.
OPALES.	MONTRES UNIES ET GARNIES DE DIAMANTS.
SAPHIRES.	CANNES ET OMBRELLES A TÊTE D'OR.
BIJOUTERIE PRÉCIEUSE EN PROFUSION.	NOUVEAUTÉS EN BIJOUTERIE EN OR FIN.
ARGENT PUR EN COMBINAISONS POUR PRÉSENTATION.	PLUMES ET CRAYONS EN OR.
NOUVEAUTÉS EN ARGENT.	

Prix Marqués en Chiffres.
Bargains en Toutes Choses.
Le Plus Vaste Stock.
27 oct—3m

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.
Ce soir et samedi en matinée
MODJESKA
—Et—
OTIS SKINNER
Dans un répertoire de pièces légitimes.
Dimanche, 31 déc.—Pauline Hall Opera Co.
26 déc—

THEATRE ST-CHARLES.
Ce soir, matinée, mardi, jeudi et samedi. Matinée spéciale lundi, Noël
DONNELLY AND GIRARD dans **THE RAINMAKERS,**
La plus grande troupe de comédies en Amérique.
La semaine prochaine—The Little Tycoon. Matinée extra du Nouvel An.
24déc—6f

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Ce soir. Matinées: Lundi, Mercredi et Samedi.
Magnifiques Présents de Jouets à la Matinée de Noël.
THE LOST PARADISE.
La semaine prochaine—A TRIP TO CHINATOWN. Matinée Extra de Nouvel An.
24 déc—6f

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.
A la matinée des dames, Jeudi, 28 déc., à midi, Répétition du succès de dimanche dernier.
Le Voyage en Chine.
Au 2me acte: Concert, par Mlle Isabelle Bressler, la jeune harpiste virtuose, et les principaux artistes de la troupe.
Jeudi soir, 28e représentation de souscription.
LE VAISSEAU FANTOME
Samedi soir,
RIGOLETTO.

Prix d'admission: Parquets et premières....$1.50 et $2.00 Places d'amphithéâtre..50c et $1.00. Prix populaires du dimanche 50c et $1. Places réservées pour toutes les représentations en vente au magasin de Musique de Werlein, 135 rue du Canal.

27 déc—2f

Crescent City Jockey Club.
SAISON D'HIVER.
Commençant le 9 décembre, 1893, et se continuant pendant
100 JOURS!
Cinq courses tous les jours!
Que le temps soit beau ou mauvais.
C. S. BUSH, directeur
SHERIDAN CLARK, secrétaire.
R. W. SIMMONS, juge président.
Les courses commenceront à 2 heures de l'après-midi. Entrée au Grand Stand, 50 cents.
9 déc—4 mois.

W. G. COYLE & CO.,
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Alabama Cannel et Coke de Gaz et Combustible.
Charbon en chalands pour planteurs sucriers
BUREAUX:
47 - - Rue Carondelet - - 47
1er sept—6m—dim mar jeud

EUROPE.
En vente, billets d'aller et de retour, pour tous points, sur n'importe quelle ligne de vapeurs, ainsi que traites et mandats.
FRANK J. ORFILA & Cie.,
AGENTS,
19 rue du Camp.

Café-Restaurant de l'Opéra,
Coin Bourbon et Toulouse, en face de l'Opéra Français.
Liqueurs de premier choix—Déjeuners et dîners à 25 et 50 cents.
Tous les dimanches, Bouillabaise; les mercredis, Tripes à la Mode de Caen; les vendredis, Ayoli.
14 oct—3m

Succursale, coin Bourbon et Toulouse.
L. P. BOUBY, Gérant.
27 sept—1 an.

STEPHEN J. DERBES
ENCANTEUR,
Bureau 36 rue Royale,
Offre ses services pour la vente de meubles et immeubles, fonds de magasin, etc.
Fait une spécialité de ventes de vacheries.
Meilleures recommandations fournies sur demande.
3 sept—dim, mar, jeu

GEO. JURGENS,
Importateur et marchand de Whiskies de 1ère qualité (Eaux de vie)
39 RUE TCHOUPITOULAS.
Seul agent pour la vente de Bass White Label Ale.
Escompte libéral fait aux marchands en gros
23 déc—1m

THE WEEKLY COURIER-JOURNAL
Is a ten-page eight column Democratic Newspaper. It contains the best of everything going. HENRY WATTERSON is the Editor
- - Price, $1.00 a Year. -
The WEEKLY COURIER-JOURNAL makes very liberal terms to agents, and gives free premiums for clubs. Sample copies of the paper and four-page Premium Supplement sent free to any address. Write to
Courier-Journal Company,
LOUISVILLE, KY.
—THE—
And the
Weekly Courier-Journal
will be sent one year to any address for $.......
Address..............................
19 janv—1 an